

BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE PRE-COLLECTE, COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS EN AFRIQUE ET DANS LES CARAÏBES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETAT DES LIEUX ET DU RETOUR D'EXPERIENCE

Le contexte - Les enjeux

Les villes Africaines et des Caraïbes, n'ont pas encore trouvé les systèmes adéquats pour la collecte, le traitement et l'élimination de leurs déchets. Le service de collecte et de transport des déchets solides urbains dans les villes Africaines a été pendant très longtemps assuré par les mairies par contractualisation avec des entreprises, des sociétés privées ou étatiques. A partir des années 1990, les crises sociales, politiques et économiques ont mis à mal le fonctionnement de ces structures et ont accentué les problèmes de gestion des déchets. Des actions sont menées depuis pour redresser la barre mais les villes africaines sont encore loin de trouver les modèles adéquats pour une meilleure gestion de leurs déchets solides. En effet, les actions engagées sont souvent isolées et les retours d'expériences ne sont pas partagés, ce qui favorise la répétition des erreurs.

Les modèles de pré-collecte existants sont soumis à de lourdes contraintes d'ordre technique et financier. Ils sont souvent économiquement et techniquement peu viables. Les ONG, les associations et les privés qui interviennent dans le service de pré-collecte sont en général limités dans leurs prestations par manque de moyens financiers et matériels et par une faiblesse dans l'organisation du travail et de la gestion administrative. Le modèle qui prévaut à l'heure actuelle prévoit l'enlèvement des ordures par une organisation privée, auprès des ménages et des services payant un abonnement. Le tarif est fixé en général en fonction du nombre d'enlèvements hebdomadaire. Ce système a l'avantage de relier directement le client à son prestataire. Il a l'inconvénient de nécessiter une démarche de recherche de clients : ce ne sont pas tous les ménages de la commune qui s'abonnent au système de pré-collecte. Le matériel roulant utilisé est le plus souvent à traction humaine ou animale, ce qui limite la zone de couverture du service et le nombre d'interventions journalières



Figure N°1 : Charrette à traction asine et charrette à traction motorisée

des agents ; les montants payés par les ménages et les services abonnés à l'enlèvement de leurs déchets ne sont pas toujours à la hauteur des charges financières du service rendu. Les textes et les lois devant régir le service de pré-collecte sont le plus souvent bien élaborés et adoptés mais les moyens d'accompagnement pour leur application font défaut. Les enjeux sont d'autant plus importants pour les villes d'Afrique et des Caraïbes qu'il ne s'agit pas seulement de rechercher les modèles de gestion administrative et les matériels roulants qui pourront permettre aux structures de pré-collecte d'améliorer leurs prestations ; il faudra surtout identifier tous les leviers humains, financiers et techniques à lever pour optimiser le service de pré-collecte et ceci en fonction de la taille et des zones des villes, des types d'habitats. Plusieurs pistes existent : les systèmes par apport personnel des ménages, des systèmes mixtes où les ménages contribuent pour une part et les autorités communales pour une autre part, afin de favoriser une couverture large de la pré-collecte, ou encore des innovations techniques permettant de combiner pré-collecte par système à traction asine ou humaine avec des moyens mécanisés (Figure N°1).

Quelques expériences de renforcement de la pré-collecte

Expérience du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL)

PEUL est un projet initié par la Mairie de Lomé dont l'objectif principal est d'améliorer durablement le système de drainage des eaux pluviales et la gestion des déchets solides. Cet objectif devrait être atteint par un renforcement des capacités de la Direction des Services Techniques (DST) et par une amélioration du cadre de contractualisation du service de la gestion des déchets solides en partenariat avec les associations, les ONG et les privés.

Ce projet, qui a été soutenu par un financement de l'AFD (Agence Française de Développement), a permis de réduire de façon très significative le nombre de dépotoirs intermédiaires dans la ville et surtout le nombre de dépotoirs sauvages dans les zones insalubres (Figure N° 2). Les capacités de la Mairie de Lomé, en particulier dans les domaines de la gestion financière et de la gestion des services publics, sont aujourd'hui améliorées. Les services de pré-collecte, de collecte et de la gestion de la décharge finale sont confiés aux associations, aux ONG et aux privés par contractualisation avec la Mairie. Les associations et les ONG qui assuraient auparavant ces services ont bénéficié d'un appui du projet pour renforcer leurs capacités (Figure N°3). Le nombre d'abonnés pour le service d'enlèvement des déchets a alors presque doublé (avec un taux d'abonnement estimé à plus de 70 %) et la propreté de la ville de Lomé s'est améliorée. Toutefois, quelques difficultés persistent dans la gestion technique et financière des services de la voirie. De même, l'agrandissement sans cesse des limites de la ville complique la situation de la collecte dans les zones périphériques. Les montants fixés dans les contrats entre les structures et les ménages ne permettent pas aux structures d'assurer la maintenance régulière du matériel roulant, ce qui amène à une irrégularité dans la prestation du service ; on note actuellement une réapparition des informels du service de pré-collecte avec paiement immédiat.



Figure N°2 : Eradication d'un dépotoir sauvage dans un quartier périphérique de Lomé



Figure N°3 : Matériels roulants sélectionnés par le projet pour les structures de pré-collecte

Expérience du Partenariat Public Privé Associatif pour un renforcement de la pré-collecte des ordures ménagères dans la ville de Cotonou

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, l'enlèvement des déchets de la ville de Cotonou était le domaine exclusif du Service de la voirie de la circonscription urbaine. Ce service était exécuté en régie directe. Malgré sa couverture spatiale limitée, ce système a cumulé de très mauvais résultats imputables aux lourdeurs administratives, à un personnel pléthorique et à l'incapacité financière de la ville à assurer le renouvellement des équipements coûteux.

Progressivement, la qualité du service minimal fourni s'est détériorée et celui-ci n'a plus été assuré que sporadiquement. Cette situation a conduit à l'émergence des initiatives de délégation de service à des structures privées nationales. Des structures non gouvernementales (SNG) qui rassemblent des micro-entreprises aux statuts divers (associations à but non lucratif, coopératives, entreprises commerciales) ou des groupements informels, faiblement équipées, fondées sur l'initiative privée ou communautaire, ont été alors créées pour mieux répondre aux services de pré-collecte et de collecte dans la commune de Cotonou.

Cette nouvelle structuration de la filière de gestion des ordures ménagères a presque mis les SNG en situation de monopole dans les zones qui leur sont attribuées. Ceci a permis un accroissement du nombre d'abonnés au service de pré-collecte. Le nombre des abonnés est passé de 1 046 en 1995 à 19 059 en 2002, avec un taux de croissance moyen de 5,5 % par an sur huit ans. Toutefois, l'agrandissement sans cesse des limites de la commune de Cotonou ne permet pas aux structures de répondre aux demandes des ménages dans les quartiers ultrapériphériques.

Expérience de l'association ABMZ pour un renforcement de la pré-collecte dans une commune au Burkina Faso (Gourcy)

La commune de Gourcy, située à 140Km au nord de la capitale Ouagadougou (Burkina Faso), avec une population actuelle de 24000 habitants, ne disposait d'aucune organisation pour la gestion des ordures de sa cité jusqu'en 2000 où l'Association Bayiri Malégré du Zondoma (ABMZ) a vu le jour avec des actions ponctuelles d'assainissement (collecte des déchets, curage de caniveau reboisement...).

En 2002, au regard des efforts pour l'amélioration du cadre de vie, les initiatives de l'association ont été soutenues par la Mairie de Gourcy. En 2005, la mairie a procédé à la création d'un centre de stockage des déchets où tous les déchets de la ville collectés, jusque-là avec des charrettes à traction asine, sont stockés.

C'est à partir de 2004 que l'ABMZ a initié la valorisation des déchets plastiques et le compostage grâce à l'appui de partenaires mais la tentative est restée sans succès dû au manque d'existence d'un système organisé de la filière. De 2007 à 2010, l'association a bénéficié d'un appui technique, matériel et financier du CEAS Burkina.

La mise en œuvre du Projet du CEAS et de ISF a permis de mettre en place un système formel de gestion des déchets et a conduit à la contractualisation entre la mairie et cette association pour la pré-collecte, collecte, tri/valorisation et la mise en décharge des déchets.

A travers cet appui considérable, l'ABMZ s'est mieux structurée et a renforcé ses activités. Entre 2012 et 2013 elle a collecté environ 700 tonnes de déchets, trié plus de 115 tonnes de déchets dont plus de 17 tonnes de fermentescibles valorisés en compost, les sachets d'eau minérale sont utilisés comme des pots de pépinière et les sachets « mous » transformés en pavé. L'association a initié d'autres activités rémunératrices de revenus qui lui permettent d'améliorer les conditions de travail et de vie des associés.

De nos jours l'ABMZ compte une vingtaine d'employés dont la moitié est déclarée à la sécurité sociale.

Expérience des Associations AVROVIKA et AJAC pour un renforcement de la pré-collecte dans une ville secondaire du Togo (Kara)

Kara, la deuxième ville du Togo avec une population de 98 000 habitants en 2012, ne possède pas de système convenablement organisé pour la collecte, le stockage et l'élimination de ses déchets solides. Jusqu'en 2013, seules deux structures AVROVIKA (Association des Volontaires pour le Ramassage des Ordures de la Ville de Kara) et AJAC (Association des Jeunes pour l'Assainissement et la Construction) assuraient le service de pré-collecte dans la ville et ceci avec des moyens techniques, financiers et humains très limités. Le taux de couverture était alors d'à peine 3 %. L'accompagnement de la Mairie se limitait à des actions sporadiques en don de matériel roulant tel que les charrettes à traction humaine. La ville était confrontée à un problème d'évacuation des ordures et les abords des rues, des ruisseaux, de la rivière Kara, les caniveaux et les rigoles étaient alors saturés de déchets.

En 2013, les deux associations AVROVIKA et AJAC à travers le projet « Mise en place d'une plateforme de compostage des ordures ménagères dans la ville de Kara pour une agriculture urbaine et périurbaine » ont bénéficié du soutien financier du Fonds Social de développement (FSD) du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

L'objectif est de développer un service de collecte des déchets géré par les associations AVROVIKA et AJAC pour un futur transfert de ce service à la Mairie de Kara et encourager la fabrication et l'utilisation du compost en agriculture dans la ville de Kara.

Le projet est géré par un bureau de 7 membres dirigés par le Président d'AVROVIKA. Avant ce projet, les deux associations travaillaient avec 8 agents pré-collecteurs qui assuraient le service à l'aide de charrettes à traction humaine. Le démarrage du projet a permis de doubler le nombre des agents dont 8 pour le service de pré-collecte et 8 pour la fabrication du compost sur la plateforme.

Actuellement, le service de pré-collecte est fait avec des motos tricycles reconditionnées. L'utilisation de ces matériels roulant moins coûteux et faciles à entretenir a permis aux associations d'augmenter le nombre de leurs abonnés et d'étendre leurs zones de couverture. 6 mois après le lancement des activités, une première enquête a révélé une légère augmentation du taux de pré-collecte dans la ville (5 % contre 3,5%). Les premières observations après le démarrage du projet montrent que :

- Les motos tricycles reconditionnées permettent de mieux assurer le service de pré-collecte et d'étendre le service aux quartiers d'accès difficile aux matériels roulants conventionnels ;
- Les structures qui font la prestation du service de pré-collecte peuvent diversifier leur activité ;
- Les ménages et les services sont dans l'attente d'un service de pré-collecte bien organisé et capable d'honorer les engagements du contrat d'abonnement.

Toutefois, on remarque certaines faiblesses dans la gestion administrative du projet, le manque d'anticipation et d'innovation des membres actifs des deux associations.

Conclusion

Leçons à retenir

- L'efficacité du service de pré-collecte des déchets est améliorée par la mise en place d'un cadre d'échange entre les élus locaux et les structures (associations, ONG, sociétés privées...) qui assurent ce service.
- La délégation du service de pré-collecte à des structures non étatiques par contractualisation favorise la fluidité du service, cependant, il ne permet pas de toucher tous les ménages.
- Les stratégies définies à une échelle très locale permettent de mieux assurer le service de pré-collecte.
- Le maintien d'une communication permanente est un facteur favorable pour mieux gérer les conflits qui peuvent surgir par rapport aux termes du contrat entre les ménages et les structures qui assurent le service de pré-collecte.
- Les ménages et les services sont dans l'attente d'un service de pré-collecte bien organisé.

Recommandations

- Définir une grille objective d'évaluation des structures qui font la prestation du service de pré-collecte.
- Encourager la mise en place de cadres légaux de dialogue entre les mairies et les prestataires de service de pré-collecte ?
- Rechercher des outils plus performants de sensibilisation des populations pouvant les amener à adhérer et à contribuer au développement des stratégies de gestion participative des déchets.

Points à creuser

- Comment amener les ménages, quel que soit leur niveau de vie, à mieux contribuer aux coûts d'enlèvement des déchets ?
- Comment atteindre l'équilibre financier pour une organisation de pré-collecte, en jouant sur les différents leviers : parcours de collecte, coût de l'abonnement, nombre d'abonnés, mode de pré-collecte, subventions, marketing...

Bibliographie

Agence française de Développement (AFD). Projet Environnement Urbain à Lomé, Projet n° CTG 3002 – PEUL I. 2012. <http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PAYS/TOGO>.

Emmanuel Ngnikam et Émile Tanawa, 2006. Les villes d'Afrique face à leurs déchets. Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, 2006, PP 288.

Kwamivi N. Ségbéaya, G. Feuillade-Cathalifaud, G. Baba, K. E. Koledzi, V. Pallier, G. Tchangbedji, G. Matejka, 2012. How the origin of fresh household waste affects its ability to be biodegraded: An assessment using basic tools and its application to the city of Kara in Togo. Waste Management, Volume 32 (2012), PP 2511 – 2517.

Oxfam-Québec, 2007. L'Afrique de l'Ouest et le problème des déchets solides ménagers, un modèle de gestion communautaire : guide de mise en œuvre. 2007, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, PP 62.

Paul Bayili, 2000. Note de capitalisation du programme de recherche sur les déchets solides dans les villes africaines (1996 –1999). Structures de pré-collecte des déchets solides (SPDS) dans les villes de Ouagadougou et Cotonou. Alter Ego 2000, PP 27.

pS-Eau et PDM, Programme gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain ; Déchets D09. 2002. Maîtrise de l'amont de la filière déchets solides dans la ville de Cotonou (Bénin) pré-collecte et valorisation. Rapport final – septembre 2002. http://www.pseau.org/epa/gdda/Actions/Action_D09/Rapport_final

Re-Sources

La Plateforme Re-Sources est un réseau de référence dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans les pays africains et caribéens. Son objectif global est de contribuer à améliorer la gestion des déchets dans les villes en développement, en favorisant les stratégies de réduction et de valorisation des déchets. En rassemblant des acteurs professionnels de la gestion des déchets des pays du Sud, Re-Sources capitalise des approches innovantes prenant en compte les spécificités socioéconomiques des contextes locaux dans les recommandations pratiques et politiques. Il s'agit à travers ce réseau de diffuser des bonnes pratiques par l'information et la formation des organisations de la société civile, des collectivités et des décideurs politiques.

Rédaction

kwamivi SEGBEAYAH

Coordination

kwamivi SEGBEAYAH - Bernard NONGUIERMA

Contribution et relecture

Pascale NAQUIN (Cefrepade)

Adam ABDOULAYE (ENPRO)

Jean-François HOUMARD (CEAS)

Emmanuel NGNIKAM (ERA)

Hélène BROMBLET (Gevalor)

Plateforme Re-Sources

BP : 01 BP 783 Ouagadougou 01

Rue Liuli Péné- Zone du Bois,

Ouagadougou BURKINA FASO

(+226) 50 36 38 04

contact@plateforme-re-sources.org



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la plateforme Re-Sources, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des partenaires financiers.